

Lille, le 7 janvier 2026,

Monsieur le président de la Région Haut-de-France,

Par la présente, la CGT vous informe du dépôt d'un préavis de grève couvrant l'ensemble des agents de la Direction de la Mer, des Ports et du Littoral (DMPL), pour la journée du 16 janvier,

Ce préavis fait suite aux inquiétudes des agents dans le cadre de la réorganisation de la Direction, et notamment ceux du Service de Maintenance des Infrastructures (SMI), fortement impactés par le projet actuellement en cours de préparation et devant être présenté au CST.

Les agents du Service de Maintenance des Infrastructures (SMI) expriment une vive inquiétude et un profond sentiment de déclassement, liés à des choix organisationnels qui remettent en cause les moyens, les effectifs, la qualité du service public et la reconnaissance de leur travail. Les revendications sont :

- Non à la perte d'effectifs au sein du SMI, avec la suppression annoncée de 5 postes (maçons, conducteur d'engins, responsable de secteur), ainsi que le transfert de 3 agents vers d'autres services sans négociation préalable. Le choix d'une réorganisation à effectif constant amène à supprimer des postes opérationnels pour créer des postes de cadres, fragilisant la capacité d'intervention du service.
- Des moyens matériels à la hauteur des missions, en particulier **l'acquisition prioritaire d'une nacelle négative** indispensable au bon fonctionnement des équipes de maintenance, ainsi que l'amélioration des véhicules et des marchés d'entretien.
- L'arrêt des transferts de missions de la régie vers le secteur privé, qui fragilisent le service public portuaire et les savoir-faire internes.
- La prise en compte du mal-être exprimé par les agents du SMI, lié à un manque d'écoute et de dialogue.

Pour l'ensemble des agents de la DMPL, nous demandons :

- Des garanties claires concernant le maintien des astreintes et ses modalités, que la réorganisation pourrait remettre en cause.
- Le refus de la dégradation de la qualité du travail, les conditions de sécurité des agents et des usagers.
- L'ouverture en externe des recrutements sur les postes spécialisés, revendication valable pour l'ensemble des services.
- Une meilleure reconnaissance du travail des agents, notamment par une revalorisation du régime indemnitaire.
- La prise en compte des responsabilités exercées (agents de catégorie C sur un poste de catégorie B).
- La clarification sur les rumeurs de mutualisation des postes de commandes centralisés des écluses de Boulogne-sur-Mer – Calais.

- La déprécarisation des agents contractuels et recrutement des apprentis, afin de garantir la continuité du service public, de sécuriser les équipes.

Les agents et la CGT restent disponibles pour toute discussion dans le délai du préavis permettant de répondre à ces revendications et d'éviter une dégradation durable du climat social au sein de la DMPL.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Joseph DEMEULEMEESTER,

Secrétaire Général du syndicat CGT Région Hauts-de-France